

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

## SEANCE DU 13 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi treize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :*  
Mardi 7 mars 2023

**Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

*Mis en ligne :*  
Jeudi 16 mars 2023

**Procurations de vote et mandataires :** Mme DORIA Anne ayant donné pouvoir à M. LEFEUVRE Gaël, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M. SERANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M. SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M. Gérard RAOUL

*Nombre de Conseillers en exercice :* 29

**Absents :** M. DA CUNHA Manuel, PEROT Marlène, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, NOULLEZ Sébastien, SIMON Didier, M. LEJOLIVET Bertrand, Mme VALLEE Priscilla

Présents : 16  
Votants : 20  
Quorum : 15

Monsieur Damien VAN CAUWELAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 7 mars 2023) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies

### **2023-31 - Finances : Fonds de concours Rennes Métropole – acceptation du soutien à l'investissement communal pour le complexe 3 raquettes**

Rapporteur : Vincent POINTIER

**VU** l'avis de la commission Ressources et vie économique du 07 mars 2023,

**CONSIDERANT** que la commune peut bénéficier d'une aide financière de Rennes Métropole dans le cadre du fonds de concours de soutien à l'investissement communal ;

**CONSIDERANT** que le bureau métropolitain de Rennes Métropole du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a décidé d'attribuer un fonds de concours de 300 000 € à la commune de Thorigné-Fouillard pour la réalisation de l'extension de la salle omnisport des Blanchets ;

Pour bénéficier de ce fonds de concours,

**Après avoir délibéré, par 20 voix pour,  
Les membres du Conseil Municipal décident :**

**D'AUTORISER** la signature de la convention financière  
**D'ACCEPTER** le fonds de concours.



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**